

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Petite enfance

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DÉCISION DU MAIRE

N°68/2024

Objet : Convention avec l'association « DANS LES BACS A SABLES » représentée Madame Florence Leite
22 rue Blanchard – 92260 Fontenay aux Roses

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale proposer un spectacle de fin d'année aux enfants des crèches de la ville

Considérant la proposition de contrat de cession pour la représentation du spectacle « mon petit sapin »

DECIDE

Article 1 : De signer une convention avec l'association « DANS LES BACS A SABLES » pour le spectacle « mon petit sapin »

Article 2 : Dit que le spectacle se déroulera sur 2 représentations le 19 décembre 2024 à la salle André Malraux

Article 3 : Dit que le prix de cette prestation s'élève à 1000 euros TTC (mille euros)

Article 4 - Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame La Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- A l'association « Dans les bacs à sable »

chacun étant chargé, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 17 juin 2024

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de cœur d'Essonne Agglomération

